

LA CONSTRUCTION DURABLE AU SEIN DU SERVICE D'ÉTUDES GÉNÉRALES ET ENVIRONNEMENTALES (S.E.G.E)

La Région Île-de-France a depuis longtemps mis les enjeux environnementaux au centre de ses préoccupations premières, étant à la tête de 16 millions de m² de patrimoine et détenant la maîtrise d'ouvrage (MOA) de 463 lycées publics franciliens.

Le **Pôle Lycées**, se voulant donc une référence en la matière et réel acteur de la transition écologique, s'est doté de divers services dédiés à ces aspirations.

Parmi ces services, le **Service des Etudes Générales et Environnementales** (S.E.G.E.) se distingue de tous par son caractère purement opérationnel au cœur de la maîtrise d'ouvrage.

Le S.E.G.E. a pour objectif de garantir des constructions durables et performantes énergétiquement.

Pour cela, Il apporte son expertise et son analyse à des projets de rénovation, restructuration, réhabilitation et constructions neuves des lycées franciliens pour porter cette transition écologique, en proposant notamment des objectifs multiples à des problématiques spécifiques propres à chaque projet.

En effet, il travaille sur des thématiques telles que le bioclimatisme, la gestion aérienne des eaux de pluie, le confort d'été, l'éclairage naturel, les modes constructifs, les matériaux biosourcés, les solutions en énergies renouvelables, la valorisation des déchets, etc.

Pour ce faire, le service s'est doté de différents moyens tels que :

- Le **Programme Technique et Environnemental**, cahier de charges et véritable document de référence pour la Maîtrise d'Œuvre (MOE) en termes d'objectifs environnementaux, vise à assurer la qualité environnementale et performance énergétique des bâtiments des lycées franciliens.
- La **Note de cadrage de la Charte de Chantier Vert** qui permet de garantir des chantiers à faibles nuisances pour les projets de lycées franciliens, ainsi que de garantir la bonne exécution des directives environnementales tant au niveau la gestion et de la maîtrise des nuisances qui lui sont relatives, que de la gestion et de la valorisation des déchets de chantier.
- La **veille réglementaire** permet d'anticiper voire d'intégrer les modifications et les amendements -nouvellement apportés aux réglementations relatives.

Depuis la publication de l'arrêté du 10 avril 2017 relatif aux constructions à énergie positive et à haute performance environnementale sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales, la Région a réalisé la quasi-totalité de ses opérations au niveau E3C1 du label E+C-, devenant ainsi une référence en construction environnementale.

De plus les exigences de performance édictées au 4^o point de l'article 1 de ce même arrêté stipulent ce qui suit :

“ 4° La construction comprend un taux minimal de matériaux biosourcés correspondant au « 1er niveau » du label « bâtiment biosourcé » au sens de l'arrêté du 19 décembre 2012 susvisé.

Le SEGE s'est donc attelé, depuis cette publication, à non seulement atteindre le niveau E3C1, mais également à fixer les objectifs en termes de quantités de matériaux biosourcés utilisés dans les divers types opérations à réaliser dans les lycées franciliens.

Les exemples d'application de cette large expertise se multiplient et les solutions proposées sont diverses.

A ce titre, nous pouvons citer le **Lycée Pauline Roland de Chevilly Larue** qui, grâce à l'expertise du SEGE et de sa collaboration avec les services de maîtrise d'ouvrage de la direction des opérations du Pôle Lycées et la maîtrise d'œuvre concernée, a atteint 77 kg / m² de quantité de bois et matériaux biosourcés

Il est intéressant par ailleurs de faire état ici du nombre d'opérations de lycées franciliens certifiées HQE telles que le **Lycée Alfred-Nobel à Clichy**, le **Lycée Léonard de Vinci à Saint-Germain-en-Laye** ou encore le **Lycée Charlotte Delbo à Dammartin-en-Goële**.

Le SEGE vise également l'exemplarité environnementale en objectivant la végétalisation des parcelles des lycées en dépassant très souvent les objectifs posés en termes d'imperméabilisation des sols et des coefficients de pleine terre dans les PLU et PLUI des collectivités concernées.

On obtient ainsi près de 310 ha d'emprise végétalisée pour 1080 ha de parcelles de lycées soit 29% de ces dernières.

C'est ainsi fort de toute cette expertise et tous ces moyens que le SEGE vise l'uniformité des objectifs environnementaux à l'échelle de tous les projets portés par la Direction des Opérations du Pôle Lycées recherchant l'exemplarité en termes de transition écologique et de construction durable en ayant notamment l'ambition d'élargir ses champs d'actions en endossant prochainement la mission d'études urbaines mais également en se faisant accompagner par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Réemploi et Économie Circulaire.

En effet, dans l'optique de s'intégrer aux politiques nationales et régionales, le S.E.G.E. a élaboré un Accord-cadre AMO Réemploi permettant de garantir la réussite de sa transition vers de nouveaux modes de gestion des matériaux en fin de vie, à travers le réemploi et l'économie circulaire à l'échelle de l'ensemble de la Région.